

RCS : LIMOGES  
Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00215  
Numéro SIREN : 791 924 137  
Nom ou dénomination : 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2020 sous le numéro de dépôt 1466



# LEXELOI

CABINET D'AVOCATS

 **SELARL VERGER-MORLHIGEM & ASSOCIES**

Edith VERGER-MORLHIGEM  
Avocat Honoraire

Emilie ROUX  
Avocat Associé  
[roux@lexeloi-avocats.com](mailto:roux@lexeloi-avocats.com)

Florence BERARD  
Avocat Associé  
[berard@lexeloi-avocats.com](mailto:berard@lexeloi-avocats.com)

Tél. : 05 55 32 55 15

 **SELARL AUTEF & SENAMAUD**

Catherine AUTEF  
Avocat Associé  
06 82 31 38 87  
[autef@lexeloi-avocats.com](mailto:autef@lexeloi-avocats.com)

Marie-Laure SENAMAUD  
Avocat Associé  
06 38 67 66 38  
[senamaud@lexeloi-avocats.com](mailto:senamaud@lexeloi-avocats.com)

Tél. : 05 19 08 01 81

 **CABINET BLANDINE MARTY**

Blandine MARTY  
Avocat  
[marty@lexeloi-avocats.com](mailto:marty@lexeloi-avocats.com)

Tél. : 05 19 08 01 80  
06 40 76 21 11

**LIMOGES**  
2 Rue Brousseau  
87000 LIMOGES

**SAINT-JUNIEN**  
13 Rue Gabriel Péri  
87200 SAINT-JUNIEN

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES  
MONSIEUR LE GREFFIER  
23 place Winston Churchill  
87000 LIMOGES

**Objet : 2MTD - Dépôt des comptes annuels**

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents relatifs au dépôt des comptes annuels de la société 2MTD pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que le chèque correspondant d'un montant de 45,80 euros.

Je vous prie de me croire,

Votre bien dévouée.

Catherine AUTEF

*Lexeloi - Avocats*

AARPI LEXELOI

N° SIRET 834 215 113 00012

[contact@lexeloi-avocats.com](mailto:contact@lexeloi-avocats.com) - Fax : 05 55 32 54 96

Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMEN			Néant			
Adresse de l'entreprise : 18 RUE Edison ZI Le Pavillon 87200 SAINT JUNIEN						
Numéro SIRET* : 79192413700031						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12			Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
			Exercice N, clos le : 31/12/2019		31/12/2018	
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028	9 589	030	9 589	-0
	Immobilisations financières* (1)	040	3 204	042		3 204
Total I (5)		044	12 793	048	9 589	3 204
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	45 635	052		45 635
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	648	066		648
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	31 816	070	304	31 512
U	(2) - Autres* (3)	072	18 058	074		18 058
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084		086		
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
Total II		096	96 156	098	304	95 853
Total général (I + II)		110	108 949	112	9 893	99 057

<b>PASSIF</b>			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	500	500
	Ecart de réévaluation	124		
P	Réserve légale	126	50	
R	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* <input type="text" value="131"/> )	132	37 017	
P	Report à nouveau	134		31 331
R	Résultat de l'exercice	136	20 406	5 736
E	Provisions réglementées	140		
Total I		142	57 972	37 567
Provisions pour risques et charges		Total II	154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	7 912	273
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	13 088	12 618
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : <input type="text" value="169"/> <input type="text" value="105"/> )	172	20 084	38 592
E	Produits constatés d'avance	174		
Total III		176	41 084	51 482
Total général (I + II + III)		180	99 057	89 049

R	(1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E	à moins d'un an					
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182	
V				ou créées au cours de l'exercice*		
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	10 792	(5) Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184	

\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

				Néant		*	
Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPEMEN				Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2019		31/12/2018	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	3 216	210	121 041	33 082
R	Production vendue biens	et livraisons	215		214		
O	Production vendue services*	intra-communau.	217	37 517	218	145 621	218 354
D	Production stockée* (variatio <sup>n</sup> stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)				222	24 175	-3 534
	Production immobilisée*				224		
E	Subventions d'exploitation reçues				226	2 000	
X	Autres produits				230	5 995	14 643
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	298 832	262 546
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	56 828	12 041
H	Variation de stock (marchandises)*				236		
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)				238	39 044	27 263
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*				240	-2 761	
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :				242	109 100	94 814
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		1 097	244	3 636	3 433
	Rémunérations du personnel*				250	55 570	54 791
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 868	15 389
X	Dotations aux amortissements*				254		1 154
P	Dotations aux provisions				256		652
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259			262	2 530	14 624
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionn	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	277 814	224 161
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )				270	21 018	38 385
	Produits financiers	( III )			280		
D	Produits exceptionnels	( IV )			290	5 019	650
I	Charges financières	( V )			294	853	1 127
V	Charges exceptionnelles	( VI )			300	1 916	32 171
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octes	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	( VII )			306	2 862	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits ( I + III + IV ) - Charges ( II + V + VI + VII )				310	20 406	5 736
	B - RESULTAT FISCAL				312	20 406	314
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2						
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles				318		
I	Provisions non déductibles*				322		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	2 862	
T	Divers*,dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				251	141	
G	Part de loyers dispensé de réintégration				249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et 44	987		
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991		
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Dont créance due au report en arrière du déficit	346		Zone de développement prioritaire (44 septies)	993		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655		Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647		Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648		
				Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	645		
				Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641		
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	23 409	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
E	Déficits antérieurs reportables * : 4 331 dont imputés/résultat :					360	4 331
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	19 078	372





Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPEMEN		Néant :								
<b>I</b>										
<b>IMMOBILISATIONS</b>										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400		402		404		406		
Autres immob incorp.		410		412		414		416		
I	Terrains	420		422		424		426		
M	Constructions	430		432		434		436		
M	Inst. tech. mat, out	440	7 089	442		444		446	7 089	
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456		
O	Mat. de transport	460	2 500	462		464		466	2 500	
R	Autres immos corp.	470		472		474		476		
Immob. financières		480	3 654	482		484	450	486	3 204	
TOTAL		490	13 243	492		494	450	496	12 793	
<b>II</b>										
<b>AMORTISSEMENTS</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
I	Terrains	510		512		514		516		
M	Constructions	520		522		524		526		
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530	7 089	532		534		536	7 089	
C	Inst. générales, agencets divers	540		542		544		546		
O	Matériel de transport	550	2 500	552		554		556	2 500	
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	9 589	572		574		576	9 589	
<b>III</b>										
<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>										
(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme				
					5	19 %	15% ou 12,8%	0 %		
						6	7	8		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations *	590					
TOTAL					596					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NO

**4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

N° 2033-D

2020

Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPEMEN		Néant :		*	
<b>1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglem.	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattac.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
		652		349	304

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immos. incorporelles	700	705	1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autre immos. corpor.	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter lig. 322 N°2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 331	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI
Déficits imputés	983	4 331	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)
Déficits reportables	984	-0	
Déficits de l'exercice	860		
TOTAL des déficits restant à reporter	870	-0	

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI	325		48 659
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		34 628
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI	397		

**DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

**N° 2033-E**

2020

Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPEMEN		Néant : <input type="checkbox"/> **
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 12
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectifs moyens du personnel :	<b>376</b>	3,00
dont apprentis	<b>657</b>	1,00
dont handicapés	<b>651</b>	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	<b>861</b>	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	<b>108</b>	266 662
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	<b>118</b>	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	<b>119</b>	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	<b>105</b>	0
<b>Total 1</b>	<b>106</b>	266 662
<b>II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	<b>115</b>	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	<b>143</b>	0
Subv. d'exploitation reçues	<b>113</b>	0
Variation positive des stocks	<b>111</b>	26 936
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	<b>116</b>	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	<b>153</b>	0
<b>Total 2</b>	<b>106</b>	26 936
<b>III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
Achats	<b>121</b>	114 816
Variation négative des stocks	<b>145</b>	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	<b>125</b>	53 589
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	<b>146</b>	36 567
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	<b>133</b>	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	<b>148</b>	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	<b>128</b>	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	<b>135</b>	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une normale et courante	<b>150</b>	0
<b>Total 3</b>	<b>152</b>	204 971
<b>IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE</b>		
<b>Calcul de la valeur ajoutée</b>	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	<b>137</b>
		88 627
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	<b>117</b>	88 627
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	<b>20</b>	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>22</b>	266 662
Effectifs au sens de la CVAE	<b>23</b>	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	<b>26</b>	
Période de référence	du	01/01/2019
	au	31/12/2019
Date de cessation	<b>186</b>	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

Exercice ouvert le : 01/01/2019		Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/>		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2019		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Designation de la société :			Adresse du siège social		
SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMEN 18 RUE Edison ZI Le Pavillon 87200 SAINT JUNIEN					
N° Siret		79192413700031			
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination :				N° Siret :	
Adresse :					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			<u>MECANIQUE INDUSTRIELLE</u>		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux de 15 %		19 078	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %		DEFICIT (Report de la ligne	
		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % ou 31 %		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%					
<b>2 Plus-values</b>					
PVLIT imposables au taux de 15% <input type="checkbox"/>					
PVLIT imposables à 19 % <input type="checkbox"/> Autres plus-values imposables à 19 % <input type="checkbox"/> Plus-values à LT imposables à 0% <input type="checkbox"/> PV exonérées (art. 238 quinquies) <input type="checkbox"/>					
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).</b>					
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Terr. entr. <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
				PME innovantes <input type="checkbox"/>	
				Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
				BUD, art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/> Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>					
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :</b>					
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
<b>1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt</b>					
<b>2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.</b>					
Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 <input type="checkbox"/>					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>					
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS</b>					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquez ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>					
<b>G COMPTABILITE INFORMATISEE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input type="checkbox"/>		Si oui, indication du logiciel utilisé : WINSIS	
<b>Nom, adresse, téléphone, télécopie :</b>					
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 05.55.02.51.38		49 Avenue Henri Barbusse			
		87200 SAINT JUNIEN			
- du conseil * :		<input type="checkbox"/>			
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>		Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	
		A SAINT JUNIEN		le 21/04/2020	
Nom du déclarant : M MANCA					
Qualité du déclarant : PRESIDENT					

**IMPOTS SUR LES SOCIETES**  
**Annexe à la déclaration N° 2065**

N° 2065 bis 2020

Désignation de l'entreprise : SASU 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMEN							
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2019							
<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>							
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même. (a)						
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres (b)						
2	Mt des distribut <sup>o</sup> correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2) (c)						
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées (d)						
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (e)						
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h)) (f)						
	(g)						
	(h)						
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4) (i)						
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (j)						
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)						
<b>I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) :	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
- SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)						
		Montant des sommes versées					
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. (5)		Frais professionnels autres que (5) et (6). (7)		
			Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)	
<b>J DIVERS</b>							
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)							
Adresses des autres établissements							
<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>							
<b>REMUNERATIONS</b>				<b>MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %</b>			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		53 563	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice				
			MVLt réalisée au cours de l'exercice				
			MVLt restant à reporter				

**SAS 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Capital social : 500 euros**  
**Siège social : 18 rue Edison - ZI Le Pavillon**  
**87200 SAINT-JUNIEN**  
**RCS LIMOGES 791 924 137**

---

**PROCES-VERBAL**

**DES DECISIONS DE L'ACCOCIE UNIQUE**

**DU 30 AVRIL 2020**

L'an 2020,  
Le 30 avril  
A 10 heures,

Monsieur Martial MANCA, demeurant 18 Rue Edison 87200 SAINT-JUNIEN,

Agissant en qualité de Président associé unique de la société SAS 2M TECHNOLOGIE ET DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle, ci-après dénommée « la société »,

**Après avoir exposé que :**

Monsieur Martiel MANCA, Président de la société, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos.

L'associé unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

**L'associé unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation de l'absence de conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- Procuration pour effectuer les formalités.

**PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES**

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, lesquels font apparaître un bénéfice net comptable de 20 406 euros.

MM

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

En outre, l'associé unique constate, conformément à l'article L 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée par l'associé unique.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 20 406 euros au crédit du compte « **Autres réserves** », lequel sera ainsi porté à un montant de 57 423 €.

L'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices antérieurs.

*Cette résolution est adoptée par l'associé unique.*

#### **TROISIEME RESOLUTION – ABSENCE DE CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L'associé unique prend acte de l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

*Cette résolution est adoptée par l'associé unique.*

#### **QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS**

L'associé unique confère tous pouvoirs à Me Catherine AUTEF, Avocat au Barreau de Limoges, Membre du Cabinet LEXELOI, 2 rue Brousseau 87000 LIMOGES, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution est adoptée par l'associé unique.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**Martial MANCA**  
**Président associé unique**

